

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

● (1720)

Troisièmement, un accroissement de la part du secteur pétrolier et gazier que possède le gouvernement du Canada. Pour exprimer cette idée en d'autres termes, je pourrais parler d'un transfert appréciable du contrôle de l'industrie du gaz et du pétrole des mains des provinces productrices, en particulier l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, à celles du gouvernement fédéral. La question qui se pose est la suivante: comment arrive-t-on à ce résultat? Eh bien, de trois façons. D'abord en privilégiant les terres du Canada aux dépens des terres provinciales par des mesures d'imposition, de location et d'encouragement. Deuxièmement, en accroissant massivement la part fédérale tirée du pétrole et du gaz produits sur les terres provinciales. Nous n'assistons encore qu'à un premier pas dans cette direction. Troisièmement, par l'imposition d'un régime fédéral d'établissement des prix destiné à restreindre les recettes que les gouvernements provinciaux et les compagnies tirent du pétrole et du gaz produits sur les terres provinciales.

Les réponses que nous avons obtenues à cet égard nous permettent de prévoir l'adoption d'une politique de double prix et l'établissement d'un cours mondial pour le pétrole produit sur les terres du Canada. Petro-Canada n'a laissé aucun doute là-dessus lors d'une séance de comité. Interrogé sur cette question, le ministre nous a bien fait comprendre que le pétrole des terres fédérales serait vendu au cours mondial. En regard, le prix du pétrole des terres provinciales équivaut actuellement à environ 50 p. 100 du cours mondial. L'objectif visé est donc de transférer le contrôle de l'industrie en mettant l'accent sur la mise en valeur des terres fédérales, non seulement au moyen d'une formule d'imposition et de subvention, mais aussi d'un régime de prix qui aurait pour effet de freiner les activités d'exploitation dans les provinces. Je tiens également à parler du projet de Cold Lake sous le rapport des mesures liées au bill C-48 et au programme énergétique national.

Il est incontestable que d'excellents arguments militent en faveur de cette orientation du moment qu'elle s'appuie sur certains principes et sur une certaine vision des pays. Ce sont les ressources qui font du Canada un pays riche et de chacun d'entre nous une personne unique. Ce pays nous offre de l'espace, des richesses, des aptitudes et des possibilités à long terme qui n'existent dans aucun autre pays du monde. A Dieu ne plaise que nous commencions à le diviser, car nous en pâtirons tous amèrement.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que cet amendement relatif aux vastes zones maritimes du Nord canadien me préoccupe. Après y avoir bien réfléchi, j'estime que nous devons exercer, de toutes les façons possibles et à chaque instant, une autorité suprême sur cette partie de notre pays. Nous devons y être constamment présents car cette vaste région du Canada excite l'envie de quelques-unes des grandes puissances du monde. Par conséquent, si vous voulez savoir ce que je pense de cette vaste région du Nord, je vous dirai que nous devons déclarer sans cesse qu'elle est canadienne et y être présents pour exploiter et administrer ses ressources.

**Des voix:** Bravo!

**M. Yurko:** J'aimerais aborder maintenant la question des droits des provinces de l'Atlantique à l'égard des ressources qui se trouvent en deçà de la limite de 200 milles, sur le plateau continental. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que ni les lois ni

les tribunaux ne nous permettront de régler la question. Les gouvernements provinciaux ne tiennent pas à aller devant les tribunaux car, sans cela, ils l'auraient fait depuis longtemps. Le problème ne peut se résoudre que par des négociations et je me préoccupe vivement du processus de négociation établi l'an dernier par le gouvernement et qui me semble laisser grandement à désirer.

Je regrette beaucoup de ne pas disposer du temps nécessaire pour traiter de cette question. Ce que je tiens surtout à dire est que tout cabinet fédéral ayant des tractations constantes avec les provinces doit compter parmi ses membres quelqu'un qui épouse fortement le point de vue provincial. Le reste des ministres du cabinet sont de toute façon des êtres tentaculaires imbus de la perspective fédérale si bien qu'il faut qu'il y ait au sein du cabinet quelqu'un qui comprenne la perspective provinciale et essaye de la défendre auprès des membres du cabinet et du caucus. Il faut qu'il y ait un ministre des relations fédérales-provinciales dont la seule raison d'être soit de comprendre les aspirations, les besoins et les désirs des provinces et qui les fassent valoir constamment au cabinet. Comme beaucoup d'autres je suis terriblement déçu de constater que le gouvernement fédéral ne compte pas un ministre des relations fédérales-provinciales qui défende vraiment les intérêts des provinces de la côte atlantique, de la côte ouest en ce qui concerne les ressources, les programmes de partage des coûts et d'autres questions encore. Le gouvernement ferait bien de réfléchir sur la nécessité de nommer un tel ministre.

Le ministre des Affaires intergouvernementales en 1978, qui est actuellement ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)—il fut d'ailleurs un ministre des affaires intergouvernementales particulièrement efficace—a eu des mots remarquables quand il a dit dans un de ses discours à la conférence des premiers ministres: «Il y a cent ans, sir John A. a tout simplement annoncé quelle serait sa politique nationale. Pas de pourparlers avec les gouvernements provinciaux, pas de séries de visites dans les capitales provinciales et pas de conférences fédérales-provinciales avant ces annonces, et personne ne semblait penser qu'il y en aurait. Au contraire, toutes les politiques et tous les processus sur lesquels nous nous entendons maintenant dans ce domaine sont le résultat des consultations fédérales et provinciales tenues au cours des mois qui ont précédé cette rencontre, ainsi que du processus de consultation ininterrompue que, je l'espère, les premiers ministres accepteront aujourd'hui.»

Sa dissertation à cette rencontre était intitulée «Mécanismes de consultation». C'est ce dont nous avons encore plus besoin. C'est ce dont nous avons besoin pour unir le pays, pour faire le rapprochement entre les régions éloignées et le centre, et nous en aurons besoin très bientôt.

**Mlle Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur l'Orateur, moi aussi j'aimerais participer au débat sur cette motion à l'étape du rapport du bill C-48 qui, comme nous le savons tous, tend à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

Comme la plupart des députés le savent, je représente une région du pays qu'on pourrait décrire comme étant dépourvue d'énergie. Peu importe ce que nous réserve l'exploration énergétique au large de la côte est, le plus que la circonscription de South West Nova pourra probablement en tirer, comme c'est